



## PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES

### Public visé

Le Bilan de compétences s'adresse à toute personne qui s'interroge sur les conditions de son évolution professionnelle, qui souhaite mieux connaître les métiers et les secteurs professionnels, coconstruire un projet réaliste et individualisé, en s'appuyant sur ses expériences professionnelles et ses engagements syndicaux et associatifs.

### Conditions d'accès à la formation

L'entretien préalable avec le consultant est réalisé afin d'analyser la demande, de vérifier l'accord du bénéficiaire ainsi que de la pertinence de réaliser dans un bilan de compétences et de présenter le dispositif. Le bénéficiaire peut interroger le dispositif, l'adapter à ses besoins avec l'aide du consultant, fixer un planning indicatif et finaliser la convention de formation. Le bilan de compétence débute lors de la réception du contrat signé ou de la convention de formation signée et de l'acceptation du devis par les parties. Le bilan de compétence est basé sur le volontariat, le bénéficiaire doit être prêt à être acteur de son bilan.

1

### Engagements déontologiques

Le consultant et l'organisme prestataire s'engagent à respecter le principe de consentement et la confidentialité dans le cadre du bilan de compétences du bénéficiaire (Article L. 6313-4 du code du travail).

### Objectifs pédagogiques

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre au bénéficiaire, d'identifier ses compétences, ses aptitudes et ses motivations pour définir un projet professionnel.

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, vos aptitudes et vos motivations,
- Définir son projet professionnel réaliste et réalisable, prenant en compte les réalités socio-économiques de son territoire de vie et d'activité,

OF Fanny CAMINADE - SIRET 83848739500017 - NDA 76660242466 (enregistré par la Préfecture Occitanie – ne vaut pas agrément de l'Etat)

25 Bis route de Font Romeu – 66760 Angoustrine

① 0673818028 – ✉ fannycaminade.formations@gmail.com

*fannycaminade-formations.fr*

- Elaborer un plan d'action « concret » permettant de mettre en œuvre le projet professionnel,
- Evoquer éventuellement une validation des acquis de l'expérience et/ou un projet de formation,
- Développer des aptitudes, s'orienter et piloter sa carrière de façon autonome.

### Compétences visées

Le bilan de compétences vise à développer la capacité du bénéficiaire à prendre des décisions sur son projet professionnel :

- En utilisant des outils pour avoir une meilleure connaissance de ses compétences, de ses valeurs, de ses attentes, et de sa personnalité ;
- En sachant analyser les évolutions des métiers et des emplois associés à partir de différentes ressources documentaires et de son réseau ;
- En construisant une méthode pour explorer le champ des possibles professionnels ;
- Et en ayant la capacité de définir et de présenter son projet professionnel.

### Durée

La durée totale du bilan de compétences inclut les temps avec le consultant en présentiel ou en distanciel synchrone en entretien et en travail guidé à l'aide des supports qui sont transmis au bénéficiaire. Les temps de recherches personnelles et ceux consacrés aux enquêtes-métiers ne sont pas inclus dans la durée totale du bilan de compétences car ils seront réalisés en autonomie par le bénéficiaire.

### Planning prévisionnel

Il sera joint à la convention de formation. Il pourra être adapté pour tenir compte de l'avancée des travaux du bénéficiaire. Toutes modifications devront avoir l'accord de l'employeur et être demandées 3 semaines à l'avance sauf circonstances exceptionnelles. Sont considérés comme circonstances exceptionnelles, les arrêts de travail.

Le certificat de réalisation d'entretien signé par le bénéficiaire et le consultant justifie la réalisation des entretiens.

### Financement

Il peut être pris en charge par l'employeur du bénéficiaire dans le cadre du plan de développement des compétences, d'un accord d'entreprise ou de branche et avec l'accord explicite du bénéficiaire. Le bilan de compétence peut être financé par le compte CPF du bénéficiaire avec un abondement possible de la part de son employeur ou d'un autre financeur. La demande peut accompagner le bénéficiaire dans la recherche de financement en relation avec le conseiller en évolution professionnelle. Dans le cadre du plan de développement des compétences, facturera l'entreprise à la conclusion du bilan de compétence, la remise de la synthèse au bénéficiaire.

OF Fanny CAMINADE - SIRET 83848739500017 - NDA 76660242466 (enregistré par la Préfecture Occitanie – ne vaut pas agrément de l'Etat)

25 Bis route de Font Romeu – 66760 Angoustrine

① 0673818028 – [fannycaminade.formations@gmail.com](mailto:fannycaminade.formations@gmail.com)

*fannycaminade-formations.fr*

## Frais de déplacement et temps de travail

Si le bilan de compétences a lieu dans le cadre du plan de développement des compétences, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du bénéficiaire sont pris en charge par l'employeur. Les temps de trajet entre le lieu de travail du bénéficiaire et le centre de bilan sont considérés comme du temps de travail et rémunérés.

## Contact

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le référent pédagogique par mail : [fannycaminade.formations@gmail.com](mailto:fannycaminade.formations@gmail.com), en charge de l'accueil, de l'entretien préalable et de l'administration du dispositif.

## Déroulement

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases fixées par la réglementation Article L6313-4. Il s'organise autour de 12 séances de face à face en visioconférence ou en présentiel de 2h00 sur 3 à 4 mois auxquelles se rajoutent environ 6 heures de travail personnel.

Il se décompose en 3 étapes :

- Phase préliminaire (analyse approfondie des besoins et des objectifs)
- Phase d'investigation
- Conclusion

### → LA PHASE PRELIMINAIRE – PHASE D'ENGAGEMENT : environ 2 heures

La première séance est un entretien avec le consultant pour informer sur le dispositif proposé et fixer le cadre du bilan de compétences :

- Présentation de la démarche bilan au demandeur.
- Analyse approfondie de la demande. Identification des besoins du bénéficiaire. Définition des objectifs qu'il souhaite atteindre, les questions auxquelles il souhaite avoir réponse.
- Détermination du déroulement du bilan (calendrier, format...) et information sur les méthodes.
- Confirmation de l'engagement volontaire du bénéficiaire et des règles déontologiques de l'intervenant.

3

### → LA PHASE D'INVESTIGATION : environ 18 heures

Elle a pour objectif de permettre au bénéficiaire de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence.

- **Analyse du parcours et identification des compétences acquises**
  - Analyse des postes professionnels et métiers.
  - Analyse des activités extra professionnelles (syndicales, associatives...).

OF Fanny CAMINADE - SIRET 83848739500017 - NDA 76660242466 (enregistré par la Préfecture Occitanie – ne vaut pas agrément de l'Etat)

25 Bis route de Font Romeu – 66760 Angoustrine

① 0673818028 – ✉ [fannycaminade.formations@gmail.com](mailto:fannycaminade.formations@gmail.com)

*fannycaminade-formations.fr*

- **Analyse de vos motivations**
  - Identification des centres d'intérêt.
  - Exploration des valeurs, motivations et personnalité.
  - Etude des différents aspects de la personnalité (système d'aspirations, sphère relationnelle, mode de fonctionnement au travail).
  - Réflexion autour des équilibres de vie.
- **Analyse métier /marché pour déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle**
  - Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles.
  - Adéquation des compétences et écarts identifiés.
  - Enquête métiers (offres d'emploi, conditions, rémunération..)
  - Identification des « possibles », définition d'un projet réaliste et du plan d'action.

#### **→ LA PHASE DE CONCLUSION : environ 4 heures**

Présentation à la personne bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Grâce à plusieurs entretiens personnalisés, le bilan se clôt par une synthèse rédigée qui aura fait l'objet d'un échange avec la personne accompagnée, et qui contient :

- l'analyse des compétences professionnelles et personnelles ;
- la définition du projet professionnel, des propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle ;
- les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- les principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre du ou des projets professionnels (dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi post bilan à 6 mois avec le prestataire de bilan de compétences).

4

#### Lieux

Les entretiens peuvent avoir lieu **en visioconférence, en face à face synchrone**, à condition que le bénéficiaire dispose d'un lieu adapté, au calme, **avec les conditions matérielles nécessaires** : ordinateur, connexion internet de bonne qualité, une webcam, un micro et des haut-parleurs ou un casque avec micro intégré.

Dans le cadre d'entretiens **en présentiel**, il a lieu **au centre de formation de l'OF Fanny Caminade**. Il permet de mener un entretien en face en face, de travailler sur des documents papiers, d'avoir une connexion internet et d'imprimer des documents.

Les autres demandes seront examinées au cas par cas et donneront lieu à un devis précisant les éventuels frais de déplacement de la consultante.

OF Fanny CAMINADE - SIRET 83848739500017 - NDA 76660242466 (enregistré par la Préfecture Occitanie – ne vaut pas agrément de l'Etat)

25 Bis route de Font Romeu – 66760 Angoustrine

① 0673818028 – ✉ fannycaminade.formations@gmail.com

*fannycaminade-formations.fr*

## Délai d'accès

Entre la réception du contrat signé par toutes les parties qui fait suite à la demande formulée par le bénéficiaire et le premier entretien du bilan de compétences, le délai est de 15 jours minimum.

Dans le cadre d'un bilan de compétence financé par un tiers, l'intervention n'est réalisée que 15 jours minimum après la signature de la convention de formation et la réception du bon de commande.

## Moyens d'encadrement

Fanny Caminade, consultante en bilan de compétence et coach, responsable de l'OF, ayant les fonctions de référente pédagogique et administrative.

## Éléments matériels en présentiel

- Bureau aménagé pour deux personnes ;
- Supports d'entretien et de test sur papier ;
- Ecran partagé si nécessaire ;
- Connexion wifi ;
- Imprimante et photocopieur ;
- Gel hydroalcoolique.

## Éléments matériels en distanciel

Le bénéficiaire doit disposer d'un lieu adapté, au calme avec :

- un ordinateur
- connaissance des logiciels de base
- aisance avec la visio conférence
- une connexion internet de bonne qualité
- une webcam
- un micro et des haut-parleurs ou un casque avec micro intégré

5

## Modalités de réalisation du bilan de compétence

### → Les outils et la méthodologie

Les questionnaires remis ou envoyés au bénéficiaire servent aux échanges sur ses attentes, ses objectifs, ses valeurs, ses besoins, ses qualités, sa personnalité, ses compétences, son type d'intelligence, ses points forts, ses projections, l'élaboration de son plan d'action, etc.

Le consultant ne conserve que la synthèse des objectifs du bilan de compétences Tous les autres documents sont détruits.

OF Fanny CAMINADE - SIRET 83848739500017 - NDA 76660242466 (enregistré par la Préfecture Occitanie – ne vaut pas agrément de l'Etat)

25 Bis route de Font Romeu – 66760 Angoustrine

① 0673818028 – ✉ fannycaminade.formations@gmail.com

*fannycaminade-formations.fr*

## → Les entretiens

Les entretiens sont centrés sur le sujet. Ils sont réalisés à son profit et pour lui. Le but de l'intervenant est d'aider le sujet à s'approprier les éléments qui apparaissent à l'occasion des échanges sur son parcours professionnel et de formation entre autres. Ils n'ont pas de vocation thérapeutique. Le consultant est au service du bénéficiaire, afin que celui-ci accède à des informations nouvelles sur lui-même. Il est demandé au consultant de s'appuyer sur les possibilités offertes par l'entretien « non directif » et l'entretien d'explicitation. Ces modes de passation permettent de donner le temps au bénéficiaire de s'exprimer, de recenser de manière ordonnées les informations, et de se les approprier.

## → Les tests

Différents tests sont mis à la disposition du bénéficiaire qui peut les utiliser pour clarifier sa situation, repérer ses possibilités, générer une réflexion sur soi et une prise de conscience. Le consultant est au service de cette démarche personnelle. Le consultant est formé à la passation des tests proposés.

## Handicap

Fanny Caminade, entant que référent handicap peut accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours.

À tout moment, en cas de besoin, le référent handicap peut réorienter la personne vers son référent de parcours qui assure le suivi de la personne tout au long de son parcours d'insertion professionnelle ou vers un prescripteur, une association, un organisme adapté.

Il assure une veille sur le handicap pour :

- Identifier les ressources disponibles
- Capitaliser les informations nécessaires à la politique d'inclusion du public handicapé au sein du centre de formation
- Diffuser une information actualisée et concevoir des outils de communication simples à l'aide de documents adaptés ou à partir de documents élaborés et mis à disposition par d'autres

6

## Modalités de suivi

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le consultant qui réalise le bilan de compétences.

Ils se font par courriel ou, en cas d'urgence, par téléphone. Les coordonnées du consultant sont données au bénéficiaire au démarrage de la formation. Le consultant s'engage à répondre dans un délai de 48h du lundi au vendredi. En cas d'impossibilité à joindre le consultant et passé ce délai, le bénéficiaire peut joindre le coordinateur pédagogique dont les coordonnées sont indiquées dans la convention de formation.

## Modalités d'évaluation de la formation

A la fin du bilan, il est remis un questionnaire « Enquête de satisfaction du bilan de compétences » qui porte sur l'accueil, la déontologie, la passation des entretiens, le planning, les choix des méthodes, l'accès aux résultats, la documentation et la synthèse.

OF Fanny CAMINADE - SIRET 83848739500017 - NDA 76660242466 (enregistré par la Préfecture Occitanie – ne vaut pas agrément de l'Etat)

25 Bis route de Font Romeu – 66760 Angoustrine

① 0673818028 – ✉ fannycaminade.formations@gmail.com

*fannycaminade-formations.fr*

Il est proposé 6 mois après le bilan un entretien court pour connaître les suites données du bilan : évolution professionnelle, parcours de formation, effets psychologiques (estime de soi, dynamique personnelle...) et degré de satisfaction.

### Planning prévisionnel

|                |                |
|----------------|----------------|
| Entretien n°1  | Entretien n°2  |
| Entretien n°3  | entretien n°4  |
| Entretien n°5  | Entretien n°6  |
| Entretien n°7  | Entretien n°8  |
| Entretien n°9  | Entretien n°10 |
| Entretien n°11 | Entretien n°12 |

### Règlementation en ligne

- [Code du travail : article L6313-4](#)
- [Code du travail : articles R6313-4 à R6313-8](#)
- [Code du travail : articles L6323-1 à L6323-9](#)
- [Code du travail : articles D6323-6 à D6323-8](#)